



PREFET DE L'YONNE

SOUS-PREFECTURE DE SENS
Pôle de la réglementation et de la cohésion sociale

AFFAIRE SUIVIE PAR :
MME P CORNU
TEL : 03.86.83.95.36
pascale.cornu@yonne.gouv.fr

ARRETE SPSE-AGR-2016-0057

Fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de l'élection municipale complémentaire dans la commune de SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES

Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°SPSE-AGR-2016-00242 du 21 avril 2016 portant convocation des électeurs de la commune de SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES le 12 juin 2016 (1^{er} tour) et le 19 juin 2016 (2^{ème} tour) en vue des élections municipales complémentaires,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/MAP/2016/009 en date du 28 janvier 2016, donnant délégation de signature à Monsieur Hervé DOUTEZ, sous-préfet de Sens ;

VU les candidatures enregistrées,

ARRETE :

Article 1^{er}. – La liste des candidats en vue du 1^{er} tour de l'élection municipale complémentaire dans la commune de SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2. – la liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Sens, le 26 mai 2016

Le Sous-Préfet,

Hervé DOUTEZ

Le sous-préfet de Sens et le maire de la commune de SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. .

ANNEXE A L'ARRETE SPSE-AGR-2016-0057

Du 26 mai 2016

Fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour de l'élection municipale complémentaire dans la commune de SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES

Election municipale complémentaire 1^{er} tour du 12 juin 2016

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 4

- Monsieur Francis FAGEGALTIER
- Monsieur Jérémy GORISSE
- Madame Sylvianne MARREC
- Monsieur Christophe NION
- Monsieur Jean VAN STRIEN